

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Tombé

N° AS685

AMENDEMENT

présenté par
M. Delautrette, rapporteur, M. Falorni, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« accompagnent »

le mot :

« entourent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle avec l'article 7.